
Rapport, présenté par Cambon, témoignant de la conspiration de Pitt dans la fabrication de faux assignats, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

Pierre-Joseph Cambon

Citer ce document / Cite this document :

Cambon Pierre-Joseph. Rapport, présenté par Cambon, témoignant de la conspiration de Pitt dans la fabrication de faux assignats, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 256-257;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37383_t1_0256_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sont foutus. Nous entrerons chez eux comme nous voudrons.

« Salut.

« SOULET, *agent politique.* »

Cette lettre est suivie des plus vifs applaudissements.

Guffroy reprend : Un commissaire des guerres de nos amis m'écrivit de Saverne en date du 29 frimaire que 500 émigrés ont été exterminés à Turenheim, village qui couvrait le fort Vauban, que Saint-Just et Lebas y sont et qu'ils n'en reviendront pas avant d'avoir anéanti le reste (1).

De nombreux applaudissements font retentir le sanctuaire de la liberté. L'enthousiasme est redoublé par la lecture d'une adresse des républicains de Rochefort. Indignés des cruautés exercées par les Anglais contre Beauvais et Pierre Baille, ils jurent d'aller jusque dans Londres venger la mort de ces deux représentants. Ils n'attendent que les ordres de la Convention pour exécuter ce projet.

Renvoi de leur adresse au comité de Salut public.

Le comité de surveillance de la commune de Laforêt [Corme-la-Forêt], département de la Charente-Inférieure, écrit à la Convention que les travaux de l'Assemblée l'ont frappé d'admiration, depuis qu'elle a étouffé les tyrans et terrassé les diables en démolissant l'enfer.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du comité de surveillance de Corme-la-Forêt (3).

Les membres composant le comité de surveillance de Corme-la-Forêt, département de la Charente-Inférieure, aux députés de l'Assemblée Conventionnelle.

« Corme-la-Forêt, département de la Charente-Inférieure, 26 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Mandataires du peuple,

« Vos travaux nous frappent d'admiration

(1) Voici le texte exact de cette lettre. On la trouve aux *Archives nationales*, carton C 288, dossier 888, pièce 26 et dans le *Second Bulletin de la Convention nationale* du 4^e jour de la 1^{re} décade du 4^e mois de l'an II (mardi 24 décembre 1793).

« Allons, Rougyff [anagramme de Guffroy], vive la République française ! 500 émigrés de foutus à Turenheim par les républicains (village qui couvrait le fort Vauban). Saint-Just et Lebas y sont ; tu peux restre tranquille. Ces bougres à poil n'en reviendront pas avant d'avoir fait exterminer le reste.

« Adieu.

« A. EURPIN.

« Saverne, 29 frimaire. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 81.

(3) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 888, pièce 21.

depuis que vous avez étouffé les tyrans, terrassé le diable en démolissant l'enfer.

« Il était réservé à une montagne de faire ce prodigieux ouvrage. Eh bien, Montagne, nous t'invitons à rester à ton poste et si jamais la force des tyrans venait à t'ébrécher, dis-leur que dans la commune de Corme-la-Forêt tu as enfanté une montagne pour venger sa mère créatrice.

« Mandataires du peuple, tandis que vous tenez les rênes du gouvernement, nous arrosons la terre de nos sueurs et la forçons à produire. N'oubliez jamais que le peuple n'est libre et heureux que quand il ne succombe pas sous le poids des impôts. »

(Suivent 11 signatures.)

Sur la proposition d'un membre [CAMBON (1)].

« La Convention nationale décrète qu'il sera nommé une commission de six membres, pour vérifier, le 1^{er} janvier prochain (vieux style), 12 nivôse, les caisses, comptes, livres et organisation de la trésorerie nationale, et en faire le rapport à la Convention (2). »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Cambon. Citoyens, vous venez d'apprendre les succès qu'ont eus les trahisons de Pitt dans la Méditerranée; je viens aujourd'hui découvrir une nouvelle manœuvre qu'il avait employée pour perdre la République. A peine la République française était-elle établie que le comité de Salut public fit un rapport pour rassurer sur

(1) D'après la minute du décret qui existe aux *Archives nationales*, carton C 286, dossier 850.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 81.

(3) *Moniteur universel* (n° 95 du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793) p. 383, col. 3).

D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 462, p. 60) rend compte de la motion de Cambon dans les termes suivants :

CAMBON prend la parole. Il retrace succinctement les effets de la trahison de Pitt et son peu de succès. Il en dévoile une nouvelle qui, heureusement, n'avait besoin que d'être connue pour n'être plus à craindre. Pitt avait fait répandre dans les journaux à lui que l'on vendait des assignats faux à trois schellings et demi la rame; et tous les papiers publics ont recueilli cette note infâme. Cambon ignore quel est le premier qui l'a donnée. Le but de ce mensonge était de nous discréditer chez nos alliés. Genève et les Suisses ont les premiers dénoncé ce fait. Ils ont déclaré qu'ils reconnaîtraient bien toujours les assignats de la République et qu'ils seraient nos premières sentinelles pour surveiller ceux qui en répandraient d'autres. (On applaudit vivement.)

CAMBON tient dans ses mains quelques-uns de ces assignats faux qui lui ont été envoyés. Ils sont si grossièrement faits que les yeux les moins exercés les reconnaîtraient sans peine.

CAMBON ajoute que les fabricateurs n'en peuvent retirer que deux liards la rame. Il annonce que le crédit de la République sera bientôt au pair. Il demande qu'une commission soit instituée pour visiter au 1^{er} janvier (vieux style) les caisses de la République et constater, aux yeux de l'Europe entière, l'état florissant des finances de la France.

« Cette proposition est adoptée par un décret.

ses intentions les puissances alliées et neutres. Quand nous eûmes fait cette déclaration franche et loyale, quand nous eûmes affermi le crédit national, Pitt tenta de nouveau le moyen de nous perdre par les finances; il fit insérer dans les journaux qui lui sont vendus que nos assignats de 300 livres se vendaient à Londres 3 schellings et demi, et que cette ville en possédait plusieurs fabriques. Cette atrocité n'a fait que rendre plus méprisable son auteur; les Français savent que sur 400 millions d'assignats royaux retirés de la circulation, il ne s'en est pas trouvé un seul million de faux.

Pitt, en répandant ce nouveau mensonge, avait pour objet de perdre notre crédit chez les Suisses et chez les Genevois. Pitt s'est étrangement trompé; les Suisses eux-mêmes ont démasqué ce traître au comité des finances, et ont promis de renvoyer en France les fabricateurs de faux assignats qu'ils découvriront sur leur territoire. (*Applaudissements.*) Ils nous ont déjà fait parvenir un de ces faux assignats; ils sont si mal faits, qu'au lieu de donner 3 schellings de chacun d'eux, je doute fort qu'on en voulût pour 2 liards la rame.

Le comité des finances a redoublé de surveillance; il déjouera les intrigues de Pitt; et, malgré lui et ses agents, avant qu'il soit un mois le papier monnaie de la République aura plus de crédit que les billets de banque des despotes coalisés.

Au 1^{er} janvier prochain, il sera nécessaire de nommer une Commission particulière pour vérifier l'état des caisses de la République; il faut que l'Europe apprenne de quelle manière vos finances sont gouvernées, et les ressources inépuisables qui sont entre vos mains. Si, comme je vous l'ai déjà dit, les ennemis veulent nous faire la guerre au dernier écu, nous ne les craignons pas; créez la Commission que je vous propose, et je vous atteste que malgré les dépenses considérables que vous êtes obligés de faire, semblables aux Romains, nous élèverons l'édifice de la République au milieu d'une guerre étrangère.

Le comité des finances se réunira aux comités d'agriculture, de commerce et d'instruction publique, pour présenter à la Convention des projets pour ouvrir des canaux, dessécher des marais, former des ports et rades, et élever des monuments dignes de la République française, afin d'augmenter et améliorer les jouissances utiles à tous les citoyens (1).

Le commandant temporaire de la place et château de Vitré annonce à la Convention que 200 braves républicains ont détruit un repaire de brigands dans la forêt du Pertre, district de Vitré.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du commandant temporaire de la place et château de Vitré (1).

Le commandant temporaire de la place et château de Vitré, à la Convention nationale.

« Vitré, le 30 frimaire, l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Citoyen Président,

« Encore une fois les armes de la République ont été victorieuses. Un repaire de brigands, placé dans une partie de la forêt du Pertre, dans ce district, impénétrable pour ainsi dire aux regards du soleil, a été découvert, attaqué et presque détruit par 400 soldats de la liberté, le 29 frimaire, à 6 heures du matin. Ni le nombre des ennemis, ni leur résistance opiniâtre, rien n'a arrêté nos braves défenseurs; ils ont été en avant, et 30 scélérats ont mordu la poussière. 3 de leurs chefs, le ci-devant général Puisaye, le nommé de Legge, capitaine au ci-devant régiment de Brie, et son frère, ancien ministre du cagotisme et de la superstition ont été enveloppés dans notre vengeance. L'épaisseur du bois a soustrait à nos recherches les blessés sans nombre que nous avons faits dans cette expédition, et une couleuvrine que nous savions à leur disposition. Nous n'avons perdu personne, deux de nos concitoyens seulement ont été blessés.

« Cet avantage est doublement important à la République, autant par l'échec qu'ont essuyé ces scélérats, que par les découvertes intéressantes que les papiers qu'on a trouvés sur eux fourniront au comité de Salut public. Les monstres agissaient de concert avec les armées d'Angleterre, les armées catholiques et royales, et nous touchions à l'instant de voir éclore dans nos malheureux cantons une nouvelle Vendée peut-être plus atroce que la première; la découverte et le succès de cette opération sont dus au citoyen Tréhours, chef de légion à La Guerche.

« Les volontaires du 15^e bataillon d'Orléans, du 3^e bataillon de la Mayenne, les gardes nationaux de Vitré et de La Guerche se sont montrés en Spartiates dans cette expédition; mais un trait qui mérite d'être consigné dans les annales de la République, c'est l'action de Pierre Cordé, garde national de Bais, district de La Guerche. Ce brave républicain reçoit une balle dans l'œil. Insensible à la douleur qu'il éprouve, il ne songe qu'aux intérêts de sa patrie, et son arme vengeresse abat encore un brigand.

« Salut et fraternité.

« Ton concitoyen,

« VOYCHON (2). »

Le citoyen Paul-Etienne de Villas-Boissière [Devillas-Boissière], naturalisé Suisse, ayant constamment rempli les devoirs de citoyen français, offre 3,000 livres pour le citoyen qui se sera le

(1) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 888, pièce 22. *Second Bulletin de la Convention* du 4 nivôse an II (mardi 24 décembre 1793).

(2) *Applaudissements*, d'après le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 462, p. 60).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 81.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 81.